

Budget 2009: autres sections

2008/2026B(BUD) - 18/12/2008 - Acte final

OBJECTIF : arrêt définitif du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2009.

ACTE LÉGISLATIF : 2009/165/CE, Euratom.

CONTENU : le budget de l'Union pour l'exercice 2009 est définitivement arrêté conformément à la procédure budgétaire clôturée le 18 décembre 2008 (voir résumé de la résolution du Parlement du 18/12/2008 de la fiche de procédure [BUD/2008/2026](#)).

Le budget 2009 est le 3^{ème} à relever du nouveau cadre financier pluriannuel, qui couvrira la période allant jusqu'en 2013. La plus grande part de ce budget- 45%, soit 60 milliards EUR -sera consacrée à des programmes en faveur de la recherche, de l'innovation, de l'emploi et du développement régional qui associent des mesures de court et de long terme visant à aider l'Europe à **réagir le plus rapidement et efficacement possible pour sortir de la crise économique actuelle**.

Le budget de 2009 s'élève ainsi à **133,8 milliards EUR en crédits d'engagement**, ce qui correspond à une hausse de 2,5% par rapport à 2008 et représente 1,03% du RNB de la Communauté.

En crédits de paiement, le budget de 2009 s'établit à **116,1 milliards EUR**, soit 0,89% du RNB. Ce montant représente une hausse de 0,3% par rapport à 2008.

Budget des autres institutions : la rubrique « administration » du budget comportant l'ensemble des dépenses des institutions de l'Union représente quelque 5,8% du budget total de l'UE et concentre pratiquement **7,7 milliards EUR** (en engagements et en paiements).

Sur l'ensemble de ces dépenses, **le budget des autres institutions**, soit :

- Parlement européen,
- Conseil,
- Cour de Justice,
- Cour des comptes,
- Comité économique et social européen,
- Comité des Régions,
- Médiateur européen,
- Contrôleur européen des données

représente 37% du total, soit **2.848.154.093 EUR**.